

Faut-il introduire une dimension morale dans les débats qui portent sur la Suisse et l'ONU ?

---

Si l'on compare les arguments avancés en 1919-20 en faveur de l'accession de la Suisse à la Société des Nations et les considérations actuelles pour ou contre l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies, on est frappé de constater combien l'accent est placé différemment. Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 4 août 1919 tire son inspiration et l'éloquence de sa démonstration du sentiment, de l'éthique, de la morale. En voici quelques exemples :

"Au regard d'une lutte dans laquelle l'une des parties combat pour le droit et l'autre pour une cause injuste, il ne doit plus y avoir de neutralité, ou, du moins, plus de neutralité inconditionnée. La cause juste est la cause de tous. Elle représente l'intérêt supérieur auquel tous les autres intérêts, y compris ceux des neutres, doivent être subordonnés" (p.49). "Nous avons tout d'abord à rechercher quels avantages et quels inconvénients cette adhésion doit entraîner pour notre pays. Mais nous devons nous demander aussi quel est notre devoir au point de vue des intérêts supérieurs de l'humanité, dont notre peuple n'est qu'une faible partie. Du salut de la collectivité dépend celui de ses membres" (p.99). "Que deviendraient nos relations avec ces pays si nous refusions de nous joindre à la Société fondée par eux, s'ils considéraient cette attitude comme une marque de défiance à leur égard et s'ils voyaient le désir de rester, par égoïsme, à l'écart de l'organisation créée dans l'intérêt commun de l'humanité" (p.101).

"La concentration de l'activité internationale que la Société des Nations espère réaliser créera, à son siège, un foyer des intérêts mondiaux où notre pensée politique trouvera des éléments nouveaux. Ces influences que nous subirons seront imputables non à tel ou tel Etat en particulier, mais à tous, et leur caractère universel fera que, loin de les craindre, nous les accueillerons avec joie. Elles donneront à notre pays l'impulsion et la force nécessaire pour élever sa tâche nationale à la hauteur d'un idéal international" (p.109). "Une occasion unique nous est offerte de nous élever au-dessus de notre exigüité territoriale et de l'étroitesse d'esprit dont, malheureusement, elle a été parfois la cause" (p.109). "Que seraient, en dehors de la Société des Nations, notre situation et notre mission internationale ? Nous perdriions tôt ou tard l'influence et l'autorité morale que nous pouvons avoir aujourd'hui. Et rien ne pourrait aux yeux des peuples, compenser notre petitesse matérielle" (p.110). "Rester en dehors de la Société, c'est nous exposer à l'impuissance politique" (p.110).

Sous la rubrique "avantages et inconvénients au point de vue spécialement suisse", je relève : "On doit reconnaître que c'est une question de sentiment plus que de raison" (p.111). En cas c'échec de la Société des Nations, qu'auront perdu ses partisans : "Une espérance, non pas le témoignage de leur conscience d'avoir voulu quelque chose de juste et de grand" (p.111). Et quelques

lignes plus bas : "Dans quelle situation nous trouverions-nous alors si par étroitesse, par scepticisme ou par égoïsme, nous avons laissé échapper l'occasion qui nous est offerte d'apporter notre voix à une cause qui est celle de l'humanité et dont la poursuite est conforme aux principes qui sont à la base de l'Etat suisse ?" "Ces espoirs seront-ils justifiés par les faits ? Nul ne pouvant en apporter la preuve, c'est une question de foi. Toute grande décision dépend d'un acte de foi, car elle est basée sur l'appréciation de l'avenir et sur l'évaluation d'impondérables" (p.113).

Dans un discours que prononça M. Calonder le 6 juin 1919 se retrouve l'essentiel du message : "Toutefois, je ne voudrais pas mettre trop en vedette nos intérêts propres. Ils ne sont pas, à mon avis du moins, le point de vue exclusif ni même le point de vue décisif qui doit déterminer l'attitude de la Suisse. Il s'agit ici avant tout d'un grand idéal de l'humanité. C'est cet idéal que nous voulons servir par-dessus tout, avec désintéressement, de toutes nos forces, déterminés par notre intime conviction. De son dévouement à cette cause, notre Etat retirera le plus grand avantage qu'il puisse espérer : la conscience d'avoir accompli fidèlement son devoir envers l'humanité, le droit et la force de maintenir son rang, comme un membre utile de la communauté des nations, en pleine égalité de droits avec ses associés" (p.166). Et le Conseiller fédéral Calonder d'ajouter ce qui est demeuré notre ligne de conduite : "Nous sommes unanimes, je veux le croire, à admettre que la Suisse ne pourra et ne devra pas adhérer inconditionnellement

- 4 -

à une Société des Nations ou à toute autre organisation internationale, mais qu'elle le fera seulement si le maintien de nos traditions et de notre indépendance, si notre égalité de droits sont assurés par des garanties suffisantes".

Dix-neuf ans plus tard, M. Camille Gorgé, porte-parole de M. Motta, devait déclarer devant le Comité des vingt-huit sur la révision de l'article 16 du Pacte, plus exactement le 31 janvier 1938 : "Tout ce que nous demandons, et nous ne demandons rien de plus, c'est que la Société des Nations nous fasse des conditions qui nous permettent d'y collaborer sans mettre en péril les bases mêmes de notre existence nationale". C'était postuler le retour à la neutralité inconditionnelle.

Entre ces deux dates, la Société des Nations avait échoué. La résolution du 14 mai 1938, qui rendait à la Suisse la neutralité intégrale, était un constat de faillite qui a marqué profondément un peuple revenu de toute illusion et peu enclin par nature à se laisser porter par les vagues d'un idéal.

Lorsqu'on énumère les avantages et les inconvénients d'une adhésion à l'ONU, l'obligation morale d'apporter sa pierre à la tentative d'édifier une société internationale fondée sur le droit et la justice est moins mise en vedette que quantité de considérations inspirées par l'intérêt dit bien compris ou par un bon sens qui a les deux pieds sur terre. Par ailleurs, un certain malaise se

fait jour, qu'il soit provoqué par une crainte sourde de se voir isolé, ou plus encore par quelque remords que dans le diptyque neutralité et solidarité, le premier volet présente un dessin ferme et le second des contours assez flous. Serait-ce donc que l'aspect moral de notre politique de neutralité apparaisse défaillant à certains secteurs de notre population, à la jeunesse notamment ? Certes, l'idéal, l'irrationnel, le sentiment n'ont guère de crédit dans un monde dominé par les sciences et la technique, et moins encore dans le Corps helvétique, uniquement composé d'hommes sur le plan politique. Mais n'y aurait-il pas une prise de conscience diffuse qu'André Siegfried avait porté un jugement très perspicace sur la Suisse en citant La Rochefoucauld : "C'est une grande folie de vouloir être sage tout seul".

Ma conclusion n'est pas qu'il convient avec des arguments tirés de la morale d'accélérer une évolution, car l'enjeu est trop grand. Les passages que voici, tirés du "Memorandum du Conseil fédéral suisse relatif à la neutralité de la Suisse" du 8 février 1919, gardent en effet toute leur valeur :

"La neutralité de la Suisse a un caractère propre qui la distingue de toutes les autres. Elle est une des conditions essentielles de la paix intérieure, de l'union et, par suite, de l'indépendance d'une nation formée d'éléments divergents par la langue et par la culture. Et la Suisse tient à cette diversité qui est pour elle, malgré l'exiguïté de son territoire, la source d'une vie nationale intense" (p.349).

"C'est la neutralité qui a permis de maintenir pendant des siècles le lien unissant des peuples de

- 6 -

racés, de langues et de confessions différentes. C'est par l'observation scrupuleuse de ce principe que les Cantons suisses ont pu développer entre eux un esprit de compréhension basé sur le respect mutuel de leurs personnalités" (p.350).

Mais là où le raisonnement "sentimental" pourrait trouver un emploi, c'est lorsque des élans calculés, contribution aux opérations de maintien de la paix, coopération technique accrue, risques circonscrits dans l'objet et le temps, viennent s'achopper à notre excès de sagesse.

Copie est envoyée à :

- Division des Affaires politiques du Département politique fédéral;
- Bureau de l'Observateur permanent de la Suisse auprès des Nations Unies, New York.